

A close-up photograph of vibrant green mint leaves with serrated edges, filling the background of the page. The leaves are densely packed and show natural texture and color variations.

Charte

achats responsables

elixens
France

Préambule	1
1. DROITS DE L'HOMME	3
A.1. Respect du Code du travail, des droits humains et de la rémunération	3
A.2. Travail forcé, servitude et traite des êtres humains	3
A.3. Travail des enfants	4
A.4. Harcèlement moral et sexuel	4
A.5. Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité	5
A.6. Conditions de travail, santé, sécurité et environnement	6
2. ENVIRONNEMENT	7
A.1. Respect de l'environnement et pratiques durables	7
A.2. Réduction et valorisation des déchets	7
A.3. Unités de production éco-responsables	7
A.4. Conformité réglementaire et sourcing responsable	8
A.5. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	8
3. PRATIQUES ÉTHIQUES	10
A.1. Lutte contre la corruption	10
A.2. Paiements illégaux	10
A.3. Fraude et falsification	10
A.4. Concurrence loyale et respect du droit anti-trust	11
A.5. Intégrité, transparence et confidentialité	11
A.6. Respect des lois, conformité et engagement collectif	11
SIGNATURE ET ADHÉSION	13

Cette charte a été co-écrite par :

Mme Carole ABDELLI, Présidente
Mr Jean-Pascal ABDELLI, Directeur
Mme Mélissa BALANDREAUD, Responsable des Achats
Mme Annie RENOULT, Responsable RSE
Mme Elodie FABIOLE, Chargée Communication

Préambule

Elixens France a formalisé sa politique de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** dans sa **Charte RSE**, publiée en mai 2022. A travers ce document, Elixens France affirme sa volonté de maintenir un **dialogue ouvert et constructif** avec toutes ses parties prenantes (fournisseurs, clients, communautés locales, institutions publiques et privées) afin d'améliorer collectivement les pratiques dans un cadre responsable et durable. Cette approche systémique **couvre l'ensemble de la chaîne de valeur**, depuis la production des matières premières jusqu'à la livraison de nos produits finis.

La présente Charte des Achats Responsables révisée fin 2025, constitue la traduction opérationnelle de cette démarche pour la fonction Achats. Elle vise à intégrer les principes du développement durable, de l'éthique et du commerce équitable dans toutes les relations commerciales et partenariales de l'entreprise.

Conformément à la **loi n°2019-486 du 22 mai 2019** relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE), **Elixens France s'engage à identifier, prévenir et maîtriser les risques éthiques, sociaux, et environnementaux** liés à son activité, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les limiter.

L'objectif de cette charte est double :

- Garantir que l'ensemble des achats réalisés par Elixens France respectent **ses valeurs éthiques, sociales et environnementales**,
- Accompagner ses **fournisseurs et sous-traitants** dans une démarche d'**amélioration continue**, fondée sur la transparence, la responsabilité et la coopération.

Cette politique d'achats responsables intégrée à la stratégie RSE d'Elixens France repose sur 3 piliers :

1. **Les droits de l'Homme (autonomie des personnes, sites industriels responsables)**
2. **L'environnement (terroirs vivants et durables)**
3. **Des pratiques d'achats responsables et éthiques (produits naturels et sûrs)**

Elle tient compte des impacts sur les communautés locales auprès desquelles Elixens France et ses partenaires s'approvisionnent, **l'environnement** dans lequel ils opèrent, ainsi que sur **les employés, les clients et autres parties prenantes institutionnelles**.

Elixens France privilégie des relations durables avec des fournisseurs partageant ses valeurs et son ambition de progrès. Le respect des engagements RSE devient ainsi un **critère clé de sélection et de maintien des partenariats**, au même titre que la qualité, le coût, le service, l'innovation ou la maîtrise des risques. **Les fournisseurs et partenaires commerciaux d'Elixens France jouent un rôle essentiel dans la réussite de cette démarche.** Ils représentent l'image et les valeurs de l'entreprise **et doivent, à ce titre, adhérer pleinement aux engagements décrits dans la présente charte.**

Cette adhésion repose sur :

- le **respect des principes fondamentaux** du droit du travail, des droits humains et de la protection de l'environnement
- la **conformité aux réglementations locales et internationales***, notamment en matière de traçabilité, d'intégrité et de transparence
- la **collaboration active dans les initiatives RSE et les audits menés par Elixens France.**

** Cette charte s'appuie sur les normes et cadres de référence internationaux, notamment :*

- les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
- la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966)
- la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants & des membres de leur famille (1990)
- la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale,
- la norme ISO 20400 sur les achats responsables.

La Charte des Achats Responsables Elixens...

... a vocation à être un **outil de pilotage et d'amélioration continue**, adaptable à la taille, aux capacités et au contexte de chaque fournisseur. Elixens France prend en compte les contraintes propres de chaque partenaire tout en exigeant **des progrès mesurables et vérifiables**.

En cas de non-conformité persistante, d'absence d'engagement dans un délai raisonnable ou de manquement avéré à ces principes, **Elixens France se réserve le droit de réévaluer ou suspendre la collaboration avec le/les fournisseur(s) concerné(s)** sans préjudice d'éventuelles poursuites légales.

La Charte des Achats Responsables s'applique à tous les fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux d'Elixens France, ainsi qu'à leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Chaque partenaire est invité à **diffuser et faire appliquer** ces principes auprès de ses collaborateurs, prestataires et producteurs.

Par leur engagement, les fournisseurs deviennent **acteurs du progrès collectif** et contribuent à bâtir, aux côtés d'Elixens France, une filière responsable, éthique et durable, au service de la qualité des produits, du respect de l'humain et de la préservation de l'environnement.

1. DROITS DE L'HOMME

Article 1 – Respect du Code du travail, des droits humains et de la rémunération

Les fournisseurs et partenaires commerciaux d'Elixens France, qu'ils soient producteurs, transformateurs ou revendeurs, doivent opérer en totale conformité avec l'ensemble des lois et réglementations du travail applicables dans les pays où ils exercent leurs activités. Ils s'engagent à garantir à leurs salariés des conditions de travail dignes et équitables, notamment en matière de rémunération, d'horaires, de sécurité et de respect des droits fondamentaux.

1.1. Droits humains : Conformité légale et rémunération équitable

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France doivent :

- Respecter et promouvoir les **droits humains** des individus et des **communautés locales** impactées par leurs activités
- Prendre en considération les **groupes vulnérables ou marginalisés** et assurer un **partage équitable et transparent des bénéfices** liés aux activités économiques
- Respecter les dispositions légales et réglementaires relatives aux **salaires minimaux**, aux **heures supplémentaires**, aux **temps de repos** et aux **avantages sociaux** en vigueur localement
- Verser des **rémunérations équitables** qui répondent au minimum aux standards légaux ou conventionnels applicables
- Communiquer de manière claire et transparente aux employés la **base de calcul de leur salaire**, les **conditions de travail** et toute **déduction éventuelle** conforme à la législation locale
- Veiller à ce que la **durée de travail** ne dépasse pas les limites prévues par la loi.

1.2. Liberté d'association et dialogue social

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France doivent :

- Respecter la **liberté d'association et le droit à la négociation collective** de leurs salariés, conformément aux législations locales et aux conventions fondamentales de l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)**
- Favoriser un **dialogue social constructif** avec les représentants du personnel, reposant sur la transparence, l'écoute et la recherche de consensus
- Permettre aux employés de **communiquer librement avec leur direction** sur les conditions de travail, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Article 2 – Travail forcé, servitude et traite des êtres humains

Elixens France condamne formellement toute forme de travail forcé ou de traite des êtres humains et attend de l'ensemble de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants qu'ils adhèrent strictement aux principes de la **Convention n°29 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** et à l'**article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**.

2.1. Interdiction absolue du travail forcé

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'abstenir de toute pratique assimilable au **travail forcé, obligatoire ou sous contrainte**, défini comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel celui-ci ne s'est pas offert de plein gré. **Sont notamment prohibées :**

- La **servitude pour dettes** ou toute forme de travail contracté de manière coercitive

- Le **travail pénitentiaire imposé** ou toute forme d'emploi non volontaire en milieu carcéral
- Le **trafic d'êtres humains** à des fins de travail ou d'exploitation
- Le recours à la **violence, l'intimidation, la menace** ou la **rétenion de documents personnels** (pièce d'identité, passeport, permis de travail, etc.)
- Le **non-paiement** ou la **rétenion abusive des salaires**

Elixens France exige de ses partenaires qu'ils mettent en place des **procédures de vérification et de prévention** visant à identifier et éliminer toute forme de travail forcé ou de traite des êtres humains dans leurs chaînes d'approvisionnement.

2.2. Volontariat et liberté individuelle

Tout emploi doit être fondé sur le **libre consentement** du travailleur.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à respecter les principes suivants :

- **Les salariés choisissent librement leur emploi et peuvent le quitter volontairement**, sous réserve d'un préavis raisonnable conformément à la législation locale
- Aucun salarié ne doit être soumis à une **pression physique, psychologique ou économique** l'empêchant de mettre fin à son contrat de travail
- Les documents d'identité éventuellement collectés à des fins administratives doivent être **conservés de manière temporaire et sécurisée, puis restitués immédiatement** à leurs titulaires.

Article 3 – Travail des enfants

Elixens France s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de l'enfant, tels que définis par la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (article 32)** et par les **Conventions n°138 et n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** relatives respectivement à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Le travail des enfants recouvre toute activité économique qui prive un enfant de son enfance, compromet son éducation, nuit à sa santé, à sa sécurité ou à son développement physique, mental, moral ou social.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France doivent :

- s'assurer qu'**aucun enfant ne soit employé**, directement ou indirectement, dans leurs activités, leurs filiales ou leur chaîne d'approvisionnement.
- mettre en place **des procédures de contrôle rigoureuses permettant de vérifier l'âge** de l'ensemble de leurs employés avant toute embauche.

Ils s'engagent à :

- conserver des **copies des documents officiels attestant de l'âge des travailleurs** (pièce d'identité, acte de naissance, certificat scolaire, etc.)
- veiller à ce qu'aucun jeune travailleur ne soit affecté à des tâches dangereuses, pénibles ou susceptibles de nuire à son développement ou à sa scolarité
- se conformer à toutes les **lois nationales** relatives à la durée du travail, au type d'activité autorisé et aux conditions de travail applicables aux jeunes travailleurs, **n'ayant pas atteint l'âge légal de fin de scolarité obligatoire**.

Article 4 – Harcèlement moral et sexuel

Elixens France affirme son engagement absolu en faveur du **respect de la dignité humaine** et de la création d'un **environnement de travail sain, sûr et respectueux** pour toutes et tous.

Le harcèlement moral ou sexuel, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdit et constitue une **violation grave des droits fondamentaux de la personne** ainsi qu'un manquement aux valeurs d'éthique et d'intégrité que défend Elixens France.

• **Le harcèlement moral** se caractérise par toute conduite abusive – gestes, paroles, comportements ou attitudes – exercée de manière **répétée ou systématique**, ayant pour objet ou pour effet de **dégrader les conditions de vie ou de travail** d'une personne, d'**altérer sa santé physique ou mentale**, ou de **compromettre son avenir professionnel**. Toute action visant à blesser, vexer, humilier, intimider ou isoler délibérément un individu est formellement proscrite.

• **Le harcèlement sexuel** comprend tout comportement à **connotation sexuelle** non désiré, verbal, non verbal ou physique, qui porte atteinte à la dignité d'une personne ou crée un environnement intimidant, hostile ou offensant. Sont notamment prohibés :

- les **propos, gestes, regards, invitations ou sollicitations** à caractère sexuel non désirés
- la **distribution ou l'exposition de contenus à caractère sexuel** (documents, images, objets, messages, etc.)
- toute **promesse ou menace liée à une faveur ou une condition d'emploi** en échange d'actes ou d'avances de nature sexuelle.

Le harcèlement moral et sexuel concerne autant les femmes que les hommes et ne dépend pas de l'intention de l'auteur, mais de l'effet sur la personne qui en est victime.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- garantir un **environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement**
- mettre en place des **procédures internes de prévention, de signalement et de traitement** des situations de harcèlement
- assurer la **confidentialité, la protection et le soutien** des victimes ou témoins
- sensibiliser régulièrement leurs collaborateurs à la **prévention des comportements inappropriés et à encourager un climat de respect et de courtoisie au travail**.

Article 5 – Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité

Elixens France et ses partenaires condamnent toute forme de **discrimination** et encouragent un environnement de travail fondé sur le **respect, l'équité et la diversité culturelle, sociale et générationnelle** comme un levier de performance et d'innovation.

Ils favorisent un environnement où **chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement, dans un climat de respect, de confiance et d'ouverture**.

La discrimination consiste à traiter différemment une personne ou un groupe de personnes en raison de caractéristiques personnelles sans lien avec leurs compétences ou leurs performances professionnelles.

5.1. Principe d'égalité et de non-discrimination

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à **respecter le principe d'égalité de traitement et à interdire toute forme de discrimination** illégale dans leurs pratiques d'emploi, de gestion et de développement du personnel. Sont notamment prohibées toutes discriminations fondées sur :

- le **genre** ou l'**identité de genre**
- la **race, la couleur de peau, l'origine ethnique, sociale ou culturelle**
- la **religion** ou les **convictions personnelles**
- l'**âge, le handicap, la situation familiale** ou l'**état de santé**
- l'**orientation sexuelle**
- les **opinions politiques, philosophiques ou syndicales**
- le **statut marital** ou toute autre caractéristique protégée par la loi locale.

Aucune discrimination ne doit intervenir à quelque étape que ce soit du parcours professionnel : **recrutement, formation, rémunération, promotion, évaluation, accès aux responsabilités ou rupture de contrat.**

5.2. Prévention et pratiques équitables

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France doivent mettre en œuvre des **procédures internes de prévention et de contrôle** garantissant l'équité dans toutes les décisions de gestion du personnel. Ils s'engagent à :

- **préserver la diversité et l'égalité des chances** au sein de leurs équipes, dès le recrutement et tout au long de la carrière
- assurer une **égalité d'accès à la formation et au développement professionnel**
- garantir l'**égalité de rémunération entre les femmes et les hommes** à compétences et fonctions équivalentes
- **ne pas imposer de tests médicaux, de grossesse ou de toute autre nature** à des fins discriminatoires
- **protéger leurs employés** contre toute forme de harcèlement ou de discrimination illégale.

Article 6 – Conditions de travail, santé, sécurité et environnement

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France partagent la conviction qu'un **environnement de travail sain, sûr et respectueux de la personne** est essentiel au bien-être des salariés et à la performance durable de l'entreprise. À ce titre, ils doivent garantir à l'ensemble de leurs employés des **conditions de travail décentes, respectueuses de leur santé physique et mentale, et conformes aux lois et réglementations locales en vigueur**.

6.1. Santé et sécurité au travail

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- fournir un **environnement de travail sûr et hygiénique**, conforme aux réglementations et normes internationales applicables,
- mettre en œuvre les **mesures de prévention nécessaires** afin d'éviter les accidents du travail, les maladies professionnelles et toute atteinte à la santé ou à la sécurité des employés,
- procéder régulièrement à des **audits, contrôles et évaluations de risques** pour identifier et réduire les dangers potentiels,
- garantir que les lieux de travail disposent de **sorties de secours adéquates, d'équipements de protection adaptés, de formations appropriées et d'un accès aux soins médicaux d'urgence**,
- appliquer dans leurs installations les **principes fondamentaux d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH)**,
- **informer et former leurs salariés sur les bonnes pratiques de sécurité et les gestes de prévention**.

2. ENVIRONNEMENT

Article 1 – Respect de l’environnement et pratiques durables

Dans le cadre d’une approche globale de responsabilité sociétale, **Elixens France attend de ses fournisseurs qu’ils partagent la conviction que la protection de l’environnement et la préservation des ressources naturelles** sont des conditions essentielles à la pérennité de leurs activités et à la protection des générations futures. Les partenaires d’Elixens France s’engagent à **adopter des pratiques responsables, préventives et durables**, visant à limiter leurs impacts environnementaux et à contribuer activement à la transition écologique. Ils doivent notamment :

- **déployer des systèmes de prévention des pollutions accidentelles** (des sols, des eaux et de l’air)
- **adopter des pratiques de production vertueuses**, en particulier dans le cas des **producteurs de matières premières naturelles, en favorisant les méthodes agroécologiques, biologiques ou régénératrices**
- sensibiliser leurs employés et partenaires à la **préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets**.

Article 2 – Réduction et valorisation des déchets

Les fournisseurs d’Elixens France doivent mener des actions concrètes pour **réduire la quantité de déchets générés sur leurs sites et en améliorer la valorisation**. Ces initiatives contribuent à la **préservation des ressources naturelles, à la réduction des coûts et à la valorisation de l’image environnementale** des entreprises. À ce titre, ils s’engagent à :

- mettre en place des **systèmes de tri, recyclage et valorisation des déchets** conformément à la réglementation européenne et notamment **au Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021** relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre.
- **privilégier les matières recyclées ou recyclables** dans leurs processus de production et d’emballage
- adopter des **mesures de prévention de la pollution accidentelle** des sols, des eaux et de l’air
- favoriser la **réduction à la source des déchets et des nuisances** (bruit, poussière, odeurs, particules, etc.)
- mettre en œuvre une **démarche d’amélioration continue** visant à limiter la production de déchets et à **promouvoir l’économie circulaire**.

Article 3 – Unités de production éco-responsables

Elixens France encourage ses fournisseurs à **développer des unités de production éco-responsables**, intégrant les principes de l’**efficacité énergétique**, de la **sobriété** et de la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Elixens France attend de ses partenaires qu’ils s’engagent dans une **démarche de décarbonation**, en travaillant conjointement au sein de leur chaîne de valeur **pour réduire collectivement les impacts environnementaux**.

Les fournisseurs et partenaires d’Elixens France s’engagent à :

- **limiter les pertes de production** et optimiser leurs flux logistiques,
- **réduire leur empreinte carbone** en agissant sur la consommation d’énergie, les transports et les procédés industriels,

- favoriser l'utilisation de matières premières renouvelables, recyclées ou biodégradables,
- sensibiliser leurs collaborateurs à une production plus durable et efficace.

Article 4 – Conformité réglementaire et sourcing responsable

Les fournisseurs doivent **se conformer à l'ensemble des réglementations environnementales locales et internationales applicables à leurs activités**, notamment :

- **la réglementation européenne REACH**, relative à l'enregistrement, l'évaluation et la restriction des substances chimiques,
- **les normes nationales concernant la gestion des déchets, des eaux usées, du bruit et des émissions atmosphériques,**
- **les obligations liées au Protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques **et le partage juste et équitable des avantages (APA).**

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- garantir la **traçabilité complète des produits, matières premières et intrants utilisés,**
- **limiter la pollution locale et les nuisances environnementales,**
- **informer Elixens France de tout cas d'accès ou de partage des avantages en lien avec la biodiversité.**

Article 5 – Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

La préservation de la biodiversité est une priorité stratégique pour Elixens France.

Tous les animaux doivent être traités avec **dignité, respect et responsabilité.**

Elixens France et ses partenaires s'engagent à ne réaliser, commander ou financer **aucun test sur les animaux**, sauf lorsque ces essais sont expressément requis par la loi (par exemple dans le cadre de REACH ou autres réglementations nationales sur les produits chimiques).

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- **adapter leurs pratiques agricoles, industrielles ou d'extraction** afin d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles,
- **privilégier des approches agroécologiques, biologiques ou régénératrices** favorisant la régénération des sols et la protection des écosystèmes,
- **éviter toute activité de déforestation, de brûlage ou de coupe à blanc**, et appliquer les référentiels reconnus tels que RSPO, FSC® ou PEFC lorsque cela est pertinent,
- mettre en œuvre des **mesures de préservation de la faune et de la flore locales,**
- promouvoir des **pratiques de collecte et de production respectueuses du bien-être animal.**

Responsabilité environnementale partagée

La responsabilité sociétale et environnementale est de la responsabilité de tous : appliquons les mesures nécessaires pour promouvoir nos engagements communs.

La planète constitue notre bien commun : la protéger, c'est assurer l'avenir de nos activités et celui des générations futures.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France doivent s'efforcer de :

- réduire leur consommation de matières premières et d'énergie
- prévenir les pollutions accidentelles
- améliorer en continu leurs performances environnementales
- préserver la biodiversité et les services écosystémiques
- gagner la confiance des clients et des communautés locales par la transparence et la fiabilité de leurs pratiques.

3. PRATIQUES ETHIQUES

Elixens France attache une importance particulière à l'éthique des affaires et à la responsabilité de ses relations commerciales. Consciente du niveau d'exigence que ces engagements impliquent, l'entreprise veille à n'attendre de ses fournisseurs et partenaires que ce qu'elle s'applique d'abord à elle-même.

Dans ce cadre, Elixens France attend de l'ensemble de ses fournisseurs et partenaires commerciaux une conduite exemplaire, fondée sur **l'intégrité, la transparence et le respect des lois** en vigueur.

L'éthique des affaires constitue un pilier essentiel de la relation de confiance que l'entreprise entretient avec ses partenaires. Les fournisseurs sont ainsi invités à déployer ces principes **tout au long de leur chaîne d'approvisionnement**.

Article 1 – Lutte contre la corruption

La **corruption** se définit comme la perversion d'un processus décisionnel par l'octroi ou la réception d'un avantage indu (financier ou non) en vue d'obtenir un traitement préférentiel ou une faveur injustifiée. Cet avantage peut notamment prendre la forme d'argent, de cadeaux, d'invitations, d'hospitalités ou de tout autre bénéfice, quelle qu'en soit la valeur, dès lors qu'il est susceptible d'altérer l'impartialité d'une décision. Conformément aux principes de l'Agence Française Anticorruption (AFA), l'appréciation de la valeur d'un cadeau ne repose pas uniquement sur son montant, mais également sur son caractère répété, son contexte, son intention, la fonction du bénéficiaire et le moment auquel il est offert. Toute forme de corruption, de trafic d'influence, de favoritisme ou de concussion **est strictement interdite par Elixens France**.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- **ne pas offrir, promettre, solliciter ni accepter d'argent**, de cadeaux, d'invitations ou d'avantages (au delà de la valeur symbolique de 100€) destinés à influencer de manière inappropriée une décision commerciale,
- veiller à ce que leurs employés, agents ou sous-traitants **respectent les principes d'intégrité et de loyauté** dans leurs relations avec Elixens France,
- **signaler immédiatement à Elixens France** tout cas suspect de corruption ou de tentative de corruption.

Article 2 – Paiements illégaux

Toute transaction financière doit être parfaitement traçable, documentée et conforme aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France ne doivent en aucun cas :

- **proposer, accepter ou percevoir de paiements illégaux** ou dissimulés de la part d'un représentant ou d'un intermédiaire,
- **réaliser des versements non autorisés ou des rétrocommissions** visant à contourner les lois fiscales, douanières ou commerciales.

Article 3 – Fraude et falsification

Aucun avantage ne doit être tiré d'une action frauduleuse, ni autorisé de la part d'un tiers.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- **proscrire tout acte de fraude, d'escroquerie, de falsification ou de tromperie**, qu'il s'agisse de documents administratifs, comptables ou de traçabilité,
- **garantir l'exactitude et la véracité des informations** transmises à Elixens France,
- **refuser toute manipulation ou dissimulation d'informations** susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des transactions commerciales.

Article 4 – Concurrence loyale et respect du droit anti-trust

Les fournisseurs doivent **promouvoir une concurrence saine, loyale et transparente**, fondée sur la qualité, l'innovation et la responsabilité ; et agir **dans le plein respect du droit de la concurrence et des règles anti-trust** en vigueur. Sont strictement interdits :

- les **ententes sur les prix, les offres ou les conditions commerciales entre concurrents**,
- toute **participation à un cartel**, en France ou à l'étranger,
- tout **échange d'informations sensibles** visant à restreindre ou fausser la libre concurrence.

Article 5 – Intégrité, transparence et confidentialité

Elixens France accorde une importance particulière à la **confidentialité**, à la **bonne foi** et à la **fiabilité** de ses partenaires.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- **respecter la confidentialité de toutes les informations** auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur collaboration avec Elixens France,
- **exécuter leurs obligations contractuelles de manière équitable et honnête**,
- maintenir **des relations fondées sur la confiance, la transparence et la bienveillance** avec toutes les parties prenantes.

Article 6 – Respect des lois, conformité et engagement collectif

Cette charte ne se substitue pas aux législations nationales ou internationales, mais vient les renforcer. Les fournisseurs s'engagent à se conformer à toutes les lois, réglementations et conventions internationales applicables en matière de travail, de droits humains, d'environnement, d'éthique et de commerce. **Elixens France attend de ses fournisseurs qu'ils soutiennent activement son engagement en matière de conformité et de commerce équitable**, en veillant à ce qu'eux-mêmes et l'ensemble de leurs collaborateurs soient pleinement conscients du contenu de la présente charte et en respectent les principes.

Les fournisseurs et partenaires d'Elixens France s'engagent à :

- **relayer et communiquer les exigences de cette politique** auprès de leurs propres partenaires, sous-traitants et producteurs, afin de garantir l'adhésion de **toute la chaîne d'approvisionnement** aux principes éthiques et responsables d'Elixens France,
- **promouvoir la transparence et la traçabilité des pratiques**, jusqu'à la source des matières premières,
- **signaler sans délai toute situation, comportement ou suspicion de non-conformité éthique**, qu'elle concerne un de leurs employés, partenaires ou représentants d'Elixens France.

Les fournisseurs sont encouragés à partager toute préoccupation relative à la conformité éthique ou au comportement d'un employé ou d'un représentant d'Elixens France.

Nous encourageons également le signalement de tout comportement répréhensible au regard de cette charte ou suspicion de violation des lois, afin de traiter rapidement les problèmes et protéger notre organisation, nos employés et partenaires.

Ces signalements peuvent être effectués, de manière confidentielle, à l'adresse signalement@elixens.com

Signature et Adhésion

« La croissance et l'engagement de chaque entreprise responsable doivent passer par des actions visant à réduire les impacts sur la planète.

De chaque petit geste, à de plus grands engagements, l'investissement de chacun permet d'augmenter la responsabilité globale vis-à-vis de l'environnement. »

*Carole et Jean-Pascal
ABDELLI*

Elixens France s'engage à protéger la confidentialité des informations communiquées et à garantir l'absence de toute forme de représailles à l'encontre des personnes ayant effectué un signalement de bonne foi.

Pour plus d'info, la procédure de signalement est accessible sur le site <https://www.elixens.com/annexes/mentions-legales>

Elixens France demande à chacun de ses fournisseurs et partenaires :

- de signer la présente charte d'achats responsables et/ou de démontrer l'existence d'une politique équivalente en interne,
- de s'engager formellement à respecter ses principes et à les faire respecter au sein de leurs réseaux,
- de coopérer activement avec Elixens France dans toute démarche d'évaluation, d'audit ou d'amélioration continue liée à la conformité éthique.

ELIXENS France se réserve la possibilité de vérifier, auprès de ses fournisseurs, le respect des engagements définis dans la présente Charte, notamment au moyen d'audits. En cas de non-conformité à ces principes, et à défaut de mise en œuvre rapide, transparente et efficace de mesures correctives, la relation commerciale avec ELIXENS France serait remise en question. Cette situation pourrait, le cas échéant, conduire à la résiliation de la relation d'affaires.

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur (prénom/nom) _____
_____ agissant en qualité de
(précisez la fonction), _____, habilité(e) à
engager la société _____, fournisseur
de la société ELIXENS France et après avoir pris connaissance des principes de sa
Charte des Achats Responsables :

- déclare adhérer à ses principes,
- m'engage à mettre en place une politique RSE cohérente avec les termes de la Charte des Achats Responsables de la société ELIXENS France,
- m'engage à en répercuter le contenu à l'ensemble de mes propres fournisseurs et sous-traitants.

Nom de l'entreprise : _____

Nom et fonction du signataire : _____

Date : _____

Signature :

Cachet de l'entreprise :



Let's share
what nature inspires!*

*Partageons ce que la nature nous inspire



Elixens France

Siège social : Ecosite, 428 rue Brunelle
26400 EURRE
Tél. +33 (0)4 75 83 41 31
contact.elixensfrance@elixens.com

Les Auric, ancien chemin de la voie ferrée
84110 VAISON LA ROMAINE
Tél. +33 (0)4 90 36 30 36

elixens.com



ELIXENS FRANCE S.A.S. au capital de 1.800.000 €
R.C.S. 439 465 568 R.C.S. Romans - APE 2053Z
TVA FR 70 439 465 568

elixens
France